



Gouvernance du Think Tank Arts & Métiers

Le Think Tank Arts & Métiers a été initié en 2018 conjointement par ses deux fondateurs : l'École Nationale d'Arts et Métiers et la Société des Ingénieurs Arts et Métiers.

Il n'a pas d'existence juridique, c'est un espace de rencontre entre des personnes volontaires pour réaliser la double mission qui lui a été fixée par ses fondateurs :

- Une première mission d'intérêt général en alimentant des réflexions prospectives sur l'industrie et la technologie, ce qui de fait répond à l'objectif de positionner la communauté Arts et Métiers en leader d'opinion sur ces sujets.*
- Une deuxième mission visant, par les résultats des travaux qu'il conduit, à alimenter la réflexion sur l'avenir de l'École et son identité en interrogeant des sujets qui concernent son développement.*

Cette double mission est mise en œuvre par le Conseil d'Orientation du Think Tank (CO).

Celui-ci s'est, de fait, composé de membres volontaires fondateurs qui ont été rapidement rejoints par des personnalités cooptées.

Après 4 années de développement, il a été jugé utile de préciser les règles de composition et de fonctionnement du CO pour anticiper de futures arrivées et d'éventuels départs.

Le CO compte actuellement 14 membres.

1. Rôle des membres du Conseil d'Orientation

Les membres du CO s'engagent à :

- participer régulièrement aux délibérations du Conseil, qui se réunit 8 à 10 fois par an,
- s'impliquer dans certains travaux, que cela soit comme référent, comme membre de Groupe de Réflexion, comme relecteur ou bien comme facilitateur de mise en contact avec des personnalités ou des experts,
- représenter le CO et participer à des actions de communication,
- proposer et coopter de nouveaux membres,
- élire le Président du CO.

2. Composition du Conseil d'Orientation

Principe d'indépendance : Le CO est une instance de réflexion dont la légitimité repose non seulement sur la qualité et la diversité de ses membres mais aussi sur son indépendance. En effet, pour exercer complètement sa double mission, le Think Tank rend compte de ses travaux à ses deux fondateurs l'Ecole et la Société tout en gardant toute liberté sur le fond.

Principe de cooptation : le CO ne procède que de lui-même : il coopte librement ses nouveaux membres de manière collégiale en respectant les principes/critères suivants :

- un équilibre entre monde académique et monde économique,
- une diversité de compétences et de points de vue,
- une diversité de générations et de genres.

Le nombre de membres ne peut être inférieur à 8 ainsi que supérieur à 16.

3. Processus de cooptation

Les nouveaux membres sont idéalement choisis parmi ceux qui ont déjà activement contribué à une production du Think Tank. Ils peuvent être suggérés par l'Ecole ou la Société.

Ils sont présentés par un membre du CO. Ils sont rencontrés par le Président avant décision de cooptation en CO.

La décision figure au compte-rendu de la réunion.

4. Démission

Les démissions doivent faire l'objet d'un écrit (courrier électronique) adressé au Président. La démission est actée en réunion du CO et figure au compte-rendu.

Révocation : en cas de défaut flagrant d'assiduité, un courrier est envoyé au membre défaillant. Le défaut de réponse sous 4 semaines est considéré comme une démission de fait, qui sera actée en CO.

5. Publicité

Le secrétaire procède à la modification de la composition du CO sur le site internet dans la semaine qui suit la décision actée en CO.

La composition du CO actualisée est communiquée dans le Rapport Annuel.

6. Président

Il s'agit d'une personnalité de premier ordre, connue internationalement.

Le Président est élu par le CO, après avoir reçu l'avis favorable du Directeur de l'Ecole et du Président de la Société.

Il est membre actif du CO et préside les réunions.

7. Fonctionnement du Conseil d'Orientation

Le Conseil d'Orientation décide de manière autonome des réflexions à lancer et des travaux à publier. Il s'astreint à respecter une dualité équilibrée entre le monde académique et le monde de l'entreprise.

Il s'appuie sur des « contributeurs » pour la réalisation des travaux, qu'il confie à des « groupes de réflexion » sur la base de lettres de mission.

8. Contributeurs

Sont considérés comme « contributeurs du Think Tank Arts & Métiers », toutes les personnes ayant significativement contribué aux travaux. Il s'agit principalement de membres des groupes de réflexion.

Les nouveaux contributeurs sont ajoutés au moment de la publication d'une lettre de mission ou d'un rapport les mentionnant explicitement.

Sollicités par le secrétaire, ils fournissent une courte biographie et une photo qui sont affichées sur le site avec leur accord.

Le secrétaire tient à jour un fichier comprenant les adresses mail et diffuse régulièrement un annuaire du Think Tank Arts & Métiers.

Les contributeurs sont informés des travaux et régulièrement sollicités sous forme d'appels à contributions.

9. Déontologie

Le Think Tank est politiquement et financièrement indépendant.

Composé de personnalités provenant d'horizons professionnels, politiques et académiques variés, il agit dans la plus totale indépendance et dans le but d'éclairer la communauté des Arts & Métiers, en particulier, et, plus généralement, le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche autant que le monde industriel.

Ses contributeurs sont bénévoles. Ils travaillent en respectant des valeurs d'écoute, d'ouverture d'esprit et de recherche de diversité.

Le Think Tank ne reçoit, ni ne sollicite, aucune subvention publique. La Société des Ingénieurs Arts et Métiers met à disposition des moyens logistiques et finance les quelques frais de fonctionnement.

*
* *